

CONCOURS PHOTO PASSEURS DE DANSE

REGLEMENT

Article 1 : A l'occasion du premier anniversaire de son site internet, l'Association *Passeurs de danse* organise un concours de photographie numérique.

Article 2 : Ce concours est ouvert à tous, excepté aux professionnels de la photographie et aux membres du conseil d'administration de l'association.

Article 3 : Pour participer au concours, il suffit d'envoyer **une photo numérique** accompagnée d'une légende sur le thème « **Passeurs de danse** » à l'adresse email suivante : concours.passeursdedanse@gmail.com en précisant ses Nom, Prénom, Age, Profession, Email.

La photo doit être en format jpg de taille 5 Mo maximum. La légende devra comporter 120 signes maximum. La photo et la légende doivent être des productions personnelles.

Article 4 : La participation est limitée à une photo par personne participante.

Article 5 : Les auteurs des photos s'engagent à avoir recueilli l'autorisation de droit à l'image des personnes photographiées ou de leur représentant légal si elles sont mineures.

Article 6 : Un jury se réunira pour classer les trois meilleures photos sur les critères suivants : traitement du thème, originalité de la photo et/ou de la légende, dimension poétique du propos et dialogue photo/texte, qualité technique et artistique de la photo.

Article 7 : Les auteurs des trois meilleures photos recevront un prix.

1^{er} prix : DVD « Blanche Neige » d'Angelin Preljocaj

2^e prix : Livre « La danse contemporaine, mode d'emploi » de Philippe Noisette et Laurent Philippe.

3^e prix : Livre « Accord perdu » de Tizou Pérez

Article 8 : Les trois meilleures photos se verront ajoutées en illustration dans les différentes rubriques sur le site de l'association www.passeursdedanse.fr

Les autres photos seront exposées dans une page « galerie » qui sera créée sur le site.

Toutes les photos participantes au concours pourront être utilisées par l'Association à des fins de communication.

Article 9 : Calendrier

Réception des photographies légendées : Du 01/12/2010 au 15/01/2011

Délibération du Jury : Du 16/01/2011 au 31/01/2011

Résultat du concours : Le 01/02/2011

Article 10 : Les participants seront informés des résultats par mail.